

# De la légitimité du cadre normatif dans la gestion de l'absentéisme scolaire en Côte d'Ivoire : exemple du collège moderne de Cocody

---

Zou Ambroise Zamblé Bi \*,  
Basseri Jean-Claude Ouraga\*\*

## Résumé

Cet article met en relief le manque de sentiment d'obligation et de respect à l'égard du cadre normatif institué pour lutter contre l'absentéisme scolaire au collège moderne de Cocody. En effet, à partir d'une enquête qualitative, axée sur l'observation, les lectures et des entretiens centrés avec cinq catégories sociales, il ressort des investigations que la gestion du phénomène se résume à une simple comptabilité administrative des absences où on observe une faible implication de la majorité des acteurs concernés. Cette situation, en état, soulève la question de la légitimité du cadre normatif et donc l'utilité institutionnelle du modèle éducatif, faute d'une mobilisation, d'un dispositif régulateurs centrés sur les besoins des élèves (projets personnels et/ou professionnels).

**Mots-clés :** Absentéisme, cadre normatif, modèle éducatif, comptabilité administrative, légitimité

## The legitimacy of the normative framework in the management of school absenteeism in Ivory Coast: the example of the modern school of Cocody

### Abstract

This article highlights the lack of sense of obligation and respect for the established legal framework to fight against truancy modern college Cocody. Indeed, from a qualitative survey focused on observation, readings and interviews centered with five social categories, it is clear that investigations phenomenon of management boils down to a simple administrative accounting absences where we observe low involvement of the majority of stakeholders. This, in a state, raises the question of legitimacy of the normative framework and therefore the institutional benefits of the educational model, lacking a mobilizing device regulators focused on the needs of students (personal projects and / or professional).

**Keywords:** Absenteeism, regulatory framework, educational model, administrative accounting, legitimacy

---

\* UFR Sciences de l'Homme et de la Société - Université Félix Houphouët Boigny- Abidjan -  
mail : bizouambroisezamble@gmail.com

\*\* UFR Sciences de l'Homme et de la Société - Université Félix Houphouët Boigny- Abidjan -  
mail : basseri90@yahoo.fr

## Introduction

L'étude s'intéresse à la récurrence des absences scolaires. Elle vise à répondre aux interrogations sur la persistance du phénomène qui, quoi qu'on dise, demeure un problème sans solution pour les autorités publiques et les acteurs du système scolaire. L'étude est spécifiquement centrée sur le cas du collège moderne de Cocody (District d'Abidjan). Les questions qui guident cette recherche sont les suivantes : Quel est le niveau d'adhésion des acteurs éducatifs aux règles établies pour lutter contre l'absentéisme au collège moderne de Cocody ? De quelles capacités coercitives disposent-ils et comment se fait le contrôle et la gestion des absences scolaires ? Quel est l'avis des acteurs concernés par le problème et à quel niveau interviennent-ils dans la lutte contre le phénomène ? A partir de ces questions, il est question d'analyser la légitimité du cadre normatif institué et voir s'il permet de lutter efficacement contre les absences scolaires.

L'absentéisme, phénomène aux contours hétéroclites<sup>1</sup>, apparu avec la massification dans les années 70 (MANCA, cité DAYO, 2011) est toujours d'actualité car au centre des préoccupations des acteurs de l'éducation et des dirigeants des pays. Sur la question, la littérature a mis en relief plusieurs facteurs ou causes du phénomène<sup>2</sup>, démontrant sa complexité et ses conséquences sur l'élève qui s'absente et le système scolaire. En effet, la performance de l'école dépend, dans une large mesure, de l'absentéisme scolaire étant donné qu'il peut entraîner l'élève au redoublement, à la marginalisation, à l'exclusion, etc. Les absences peuvent résulter d'un processus de démotivation, de désaffiliation et d'aliénation face à l'école. C'est souvent le témoignage d'une expérience personnelle négative, d'un parcours scolaire accompagné de frustrations et d'échecs dans le cursus scolaire. Dans ces conditions, il devient beaucoup plus intéressant, plaisant, voir valorisant d'être en dehors des classes qu'être assis sur les bancs de l'école.

En France, par exemple, pour faire face au problème, il avait été émis l'idée de supprimer les allocations familiales, de faire payer des amendes aux parents et même de donner des primes d'encouragement aux élèves assidus<sup>3</sup>. La situation de danger qui guette les élèves qui s'absentent des cours a amené les députés français à renforcer le cadre normatif mettant ainsi en relief la responsabilité des parents et l'ensemble des acteurs concernés<sup>4</sup>.

La Côte d'Ivoire n'est pas à l'abri du problème, si on se réfère à la qualité et à la performance de son système scolaire. A l'image de la France, elle dispose dans sa Loi de l'enseignement<sup>5</sup>, en son article 8, la création, dans chaque établissement,

---

<sup>1</sup> Ce conférer à l'élève qui sêche un cours occasionnellement ou celui qui décroche totalement. C'est aussi la situation d'un élève en proie à une phobie scolaire ou l'élève « présent-absent » qui assiste au cours, mais sans jamais acquérir les savoirs fondamentaux (Huerre et Leroy, 2006).

<sup>2</sup> Se référer aux auteurs qui ont mis en relief les facteurs socio-économiques, socio-familiaux et organisationnels, ainsi que les psychopédagogiques et socio-institutionnels (voir bibliographie).

<sup>3</sup> Ces dispositions ont été émises par Nicola Sarkozy alors ministre de l'intérieur en 2002, puis président de la République française en 2008

<sup>4</sup> Ce conférer au Code de l'éducation, Loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire en France

<sup>5</sup> Se référer à la Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995, relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire

d'une instance de gestion chargée de veiller à la bonne marche de l'établissement. Cette instance regroupe l'ensemble de la communauté éducative ainsi que des représentants des intérêts publics. Si dans la Loi, il n'existe pas de précision sur le rôle de chaque acteur, les établissements publics et privés disposent un cadre organique pour contrôler l'assiduité des élèves et combattre l'absentéisme. Dans les établissements publics, par exemple, le règlement intérieur est centré sur des sanctions punitives qui se traduisent par des retraits de points, l'exclusion temporaire, la convocation des parents et/ou d'élèves. Si de tel dispositifs existent, la situation sur les absences d'élèves en classe est plus qu'alarmant dans la plupart des collèges et lycées en Côte d'Ivoire.

En effet, l'observation empirique a permis de voir les tendances qui se dégagent sur les absences d'élèves des classes dans les lycées et collèges de la Côte d'Ivoire. En effet, ce phénomène s'observe les matins, après la première heure d'entrée (7h30-12h30), après la récréation et également les après-midi (13h30-17h 30). C'est cette tendance, dans le comportement des élèves du public, qui n'arrive pas à trouver de solution qui a suscité l'étude du cas du Collège Moderne de Cocody (CMC). En effet, cet établissement secondaire public, qui n'est pas encore érigé en lycée, comprend, dans le 1<sup>er</sup> cycle, 12 classes par niveau (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) et 14 classes (de la seconde à la terminale) pour le 2<sup>ème</sup> cycle. L'effectif total des élèves est de 3.736 pour 63 enseignants, 16 éducateurs, 04 senseurs, 02 assistants sociaux et 03 infirmiers.

Les cahiers d'appel, instrument de contrôle des présents et des absents a permis d'apprécier les cas d'absentéisme qui varient selon les cycles, les jours et les semaines. Dans la seule semaine de janvier 2016, par exemple, l'instance qui gère les absences a enregistré en 6<sup>ème</sup>, sur un effectif de 783 élèves, 525 absences, soit une proportion de 14, 45 % ; en 5<sup>ème</sup>, c'est 871 absences sur un total de 832 élèves, soit 23, 79%. La 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> enregistrent respectivement 711 absences sur 831 (19,42 %) et 1550 absences sur 757 (42, 34 %) dans la semaine. Le taux moyen d'absentéisme par jour est de 19,07 % dans l'établissement. Cela équivaut à environ cinq (5) demi-journées d'absence par élève, si on compare ce taux à la norme émise par l'UNESCO. Cette norme estime qu'un élève est en situation d'absentéisme s'il totalise une demi-journée d'absence.

Si les statistiques scolaires ne font pas cas du taux national et des taux régionaux du phénomène dans les lycées et collèges ivoiriens, les conséquences sur l'élève et sur le budget de l'Etat ont bien été mises en relief. En effet, le rapport d'Etat du système scolaire ivoirien (2005) a établi des conséquences. Celles-ci peuvent conduire l'élève au redoublement, au renvoi, à l'exclusion, au décrochage. Le redoublement, à lui seul, interpelle plus d'un. Au plan national, il a été, selon le rapport (2005) de 24 % au primaire, 18 % au premier cycle et 19 % au second cycle du secondaire. Dans le primaire par exemple, c'était 19 % des dépenses publiques qui ont été perdues du fait des redoublements, si on rapproche cette situation à la valeur du budget de fonctionnement du primaire qui évoluait autour de 160 milliards en ce temps. Au secondaire, le coût de redoublement scolaire a été estimé à plus de 12 milliards par année scolaire. Avec la massification continue dans les lycées et collèges, ces chiffres montrent l'urgence de faire baisser les absences en classe à défaut de l'engager.

## I. Cadre de référence théorique de l'étude

Statuer sur le cadre normatif institué pour lutter contre l'absentéisme scolaire au collège moderne de Cocody, c'est chercher à savoir si ce dispositif régulateur permet de lutter efficacement contre le phénomène. La théorie des institutions, comme modèle d'analyse s'avère une référence pertinente. En effet, la légitimité réelle d'une institution est externe et garantie par l'environnement humain (SALVADOR, 2006). De fait, sa reconnaissance pose, bien évidemment, la question de l'utilité publique quelle que soit sa forme. L'émergence de cette théorie s'est renforcée, depuis SPENCER et SUMMER (1876-1896), à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de deux nouvelles catégories d'agents rationnels : association et organisation internationale. Elles sont venues s'ajouter à celle « *des états-nations et des professionnels* » (LOUNNAS 2004 :22). A cet égard, l'Etat-nation est non seulement une instance de gouvernance mais, un agent institutionnel régulateur, normatif et cognitif. De même, les groupes professionnels sont maintenant, reconnus de tous, comme des agents institutionnels cognitifs et normatifs. Leurs activités témoignent de la vitalité du processus d'évolution de l'ordre public. L'institution met en relief l'ordre institué, c'est-à-dire, des activités légitimées dans un environnement social donné. Son existence repose sur trois piliers : le pilier régulateur (conformité aux activités de l'institution), le pilier normatif (sentiment d'obligation, respect de l'ordre institué) et le pilier culturels-cognitifs (schémas, croyances et règles constitutifs). Les trois piliers font intervenir trois niveaux d'analyse. Dans le cas de notre étude, nous avons choisi le niveau normatif qui centre l'analyse sur l'adhésion, le respect des règles et de l'ordre institué. Comme hypothèse de recherche, nous estimons que la capacité de gérer les absences scolaires dépend de la légitimité du cadre normatif institué pour faire face au problème. Cette théorie met en relief la légitimité du cadre normatif, les attributs coercitifs des agents en charge de la gestion. Ainsi, la capacité de gestion du phénomène au collège moderne de Cocody dépendra de l'adhésion des acteurs concernés par le cadre normatif institué. L'objectif de l'étude est d'analyser la légitimité du cadre normatif institué dans la gestion des absences d'élèves au collège moderne de Cocody

## II. Orientation méthodologique

La démarche qualitative est l'approche choisie. Elle permet une analyse comparée des données recueillies, car nous nous intéressons aux expériences des différents acteurs et les niveaux d'implication dans la gestion d'un problème. En effet, chaque acteur est ici moins un porteur d'un sous-système de valeurs qu'un informateur sur la gestion des absences scolaires. L'accent est donc mis sur les rapports entre les informateurs pertinents et l'objectif de l'étude plus que sur « *les règles techniques d'échantillonnage* » (BOURDIEU *et al.*, 1973 :53). L'accès aux dimensions factuelles de cette gestion passe nécessairement par la médiation de la subjectivité des acteurs concernés.

## II.1. Population cible et échantillon

De façon générale, l'étude concerne tous les acteurs du système éducatif de la DREN<sup>6</sup> de Cocody (univers général). Il s'agit des chefs d'établissements, des professeurs, des inspecteurs d'éducation et d'orientation, des éducateurs, des senseurs, du personnel social, du personnel de santé, des élèves et parents d'élèves. Aussi importante que soit cette population, nous ne serons à même de la considérer en entiereté. Notre approche étant qualitative, nous avons restreint l'enquête au collège moderne de Cocody qui devient dès lors notre univers de travail.

L'échantillon a été déterminé sur la base de l'échantillonnage théorique. Il s'agit ici d'un groupe relativement homogène, c'est-à-dire « *un milieu organisé par le même ensemble de rapports socio-structurels* » (BERTAUX 1980 : 205). C'est sur le principe de la diversification interne du groupe que les informateurs pertinents ont été sélectionnés. En effet, comme le dit ALVARO (1997), il s'agit de prendre les informateurs les plus divers possibles dans le groupe identifié afin de maximiser l'étude extensive du groupe social. ROBERT et STEBBIN, cité par DEPELTEAU (2003), estime que le nombre de 30 entrevues est raisonnable pour une recherche qualitative. Sur ces bases théoriques, c'est un total de 30 informateurs provenant des différents sous-groupes qui ont été sélectionnés. Il s'agit, entre autres, du personnel administratif (5), le personnel de service et de santé (5), le personnel enseignant (7), les élèves qui totalisent quatre demi-journées d'absence (7), les parents d'élève (6). Les critères de choix des informateurs par sous-groupe ont été la profession et au moins trois années d'expérience. Ces critères ne s'appliquent pas aux élèves et parents d'élève qui ont été choisis respectivement sur les critères de quatre demi-journées d'absence et le statut de parent ayant un enfant dans le collège.

## II.2. Instruments de collecte de données

Trois instruments ont été utilisés pour la collecte des informations : l'observation, la documentation et les entrevues.

L'observation a consisté à observer les mouvements et comportements des élèves du collège. Ainsi, nous avons pu nous rendre compte d'un attroupement d'élèves chaque matin au grand portail après la première heure (7h30). Et même dans la cours, on a vu des élèves trainés en plein cours, sans toutefois être inquiet. On a également observé des cas d'absences après la récréation et les après-midi. Ces constats ont été possibles, grâce aux enseignants qui nous ont permis de sillonner les classes et de consulter les appels de la journée.

La collecte des données documentaires, dans les centres de documentation et les bibliothèques disponibles, a permis de recueillir des informations variées sur l'absentéisme, les acteurs impliqués dans la gestion, les causes et conséquences du phénomène, etc. A partir de certains ouvrages généraux, de méthodologie, d'articles et périodiques, ainsi que des essais et mémoires, ces documents ont permis la recension des écrits sur le phénomène. Un certain nombre de documents sur le phéno-

---

<sup>6</sup> Direction Régionale de l'Éducation Nationale

mène a été mis à notre disposition par le collège moderne de Cocody. Les chiffres mis en relief dans la problématique ont été possibles grâce à ces documents.

Quant aux entrevues, ainsi que l'indique le nombre d'informateurs sélectionnés (échantillon), c'est un total de 30 entrevues centrées sur des thèmes qui ont guidé la collecte des données de terrain.

Avec le personnel administratif (éducateurs, inspecteur d'orientation et senseurs), il a été question du dispositif réglementaire, les sous-thèmes étaient entre autres centrés sur le respect des règles, les attributs des agents mandatés à gérer le phénomène, les sphères d'action, le déploiement des sanctions. Ce thème avait pour objectif de saisir les composantes du dispositif réglementaire, les attributions des agents dans la gestion du phénomène, les capacités des agents et le déploiement des sanctions.

Avec le personnel social et de santé, il a été question du niveau de connaissance sur le dispositif réglementaire, leur implication dans la gestion, leur avis sur les sanctions (retrait de points, autre sanctions) et également ce qu'ils pensent de la gestion globale du phénomène.

Avec les enseignants, les entretiens ont tourné autour de leurs avis sur les règles mises en place, le respect de ces règles, les sanctions punitives, la capacité de gestion du phénomène. Avec ces deux catégories sociales, on cherchait à saisir leur niveau d'implication, leurs avis sur les sanctions et la capacité des acteurs au centre de la lutte.

Quant aux élèves, les entretiens ont été dirigés sur la connaissance du cadre normatif, le respect des règles et leurs avis sur les capacités de contrôle des absences. Enfin, avec les parents, les thèmes retenus étaient la connaissance du dispositif régulateur, les avis sur les sanctions punitives et la capacité des éducateurs à lutter contre le phénomène ainsi que leur niveau d'implication dans la gestion.

### **II.3. Validation et administration des entretiens**

Après l'élaboration des guides d'entretien semi-dirigés, nous avons tenu à vérifier la validité de l'instrument avant le terrain proprement dit. Pour ce faire, nous avons procédé à un test auprès de quelques personnes ayant les mêmes caractéristiques que notre échantillon. 03 éducateurs, 01 censeur, 03 enseignants, 04 élèves, 02 parents, 01 infirmier et 01 assistant social ont été retenus pour tester l'instrument dans un lycée de Cocody. Cet exercice a permis de recadrer certaines questions et d'améliorer notre approche de terrain.

### **II.4. Déroulement de l'enquête**

Pour avoir une bonne collaboration avec les enquêtés, l'anonymat et la confidentialité des réponses leur ont été garantis. Pour tenir les entretiens dans les meilleures conditions, chaque catégorie sociale a reçu deux jours avant l'enquête proprement dite, le guide d'entretiens qui les concernait afin qu'elle soit informée des différents thèmes et sous-thèmes abordés. Le déroulement de la collecte des données s'est fait en fonction d'un planning arrêté avec le chef de l'établissement. Commencée le 17 janvier 2016, l'enquête a pris fin le 20 mai 2016.

## **II.5. Dépouillement et analyses des données**

Le dépouillement et l'analyse des informations ont été faits par regroupement de réponses selon les thèmes et par rapport aux différentes catégories sociales impliquées dans l'étude. Au regard de l'approche utilisée, nous avons privilégié l'analyse thématique des données. Elle paraît mieux indiquée pour une analyse des données sur la base des thèmes retenues. Ces thèmes nous ont permis d'établir des liens entre les discours, les points de vue des différents acteurs, les comparaisons en vue d'une analyse comparée des avis. L'approche thématique étant un modèle d'analyse inductif, elle se prête au traitement des données qualitatives et favorise l'émergence d'autres thèmes à travers les discours des participants.

## **III. Résultats**

### **III.1. Cadre normatif, acteurs éducatifs concernés et organisation face aux absences**

Les mesures et règles adoptées pour lutter contre l'absentéisme scolaire sont de deux ordres : les mesures règlementaires et les sanctions punitives. Pour ce qui est des mesures, on note le contrôle à travers l'appel en début de chaque cours, l'interpellation en cas d'absence répétée, la convocation du parent. Les cas d'élèves difficiles, c'est-à-dire ceux qui relèvent de problèmes psychologiques doivent être confiés aux inspecteurs d'orientation et assistants sociaux. Il y a aussi les cas d'éloignement de l'élève de l'établissement, si ce cas est avéré, on propose au parent son transfert dans un établissement proche du lieu de résidence. Ces dispositions, d'après les informations, font l'objet d'une sensibilisation en début d'année. Les sanctions punitives s'articulent autour de deux points essentiels : retrait d'un point pour trois heures d'absence non justifiées sur la note de conduite, un zéro pour une absence à une évaluation en classe non justifiée. A ces sanctions, s'ajoutent le conseil de discipline pour l'élève récalcitrant, l'exclusion pour trois jours, des corvées, comme nettoyer la cours, les classes, etc.

Il ressort des investigations que les éducateurs se signalent comme étant les acteurs clés dans la lutte contre l'absentéisme au collège moderne de Cocody. Ils sont accompagnés dans cette lutte par les inspecteurs d'éducation et les inspecteurs d'orientation psychologues, les censeurs, les professeurs, les assistants sociaux et les agents de santé. L'ancienneté dans la fonction varie entre trois (3) et quinze (15) années de service. Dans la lutte, les professeurs, par exemple, font l'appel en début de chaque cours et peuvent donner un zéro à un élève qui s'absente lors d'une évaluation en classe. Les éducateurs, quant à eux, font le point des absences de la journée. Les inspecteurs d'éducation et d'orientation statuent sur les absences lors du pré-conseil avant le conseil trimestriel des classes. Les censeurs sont chargés de délivrer le billet d'annulation de zéro à un élève qui s'est absenté d'une évaluation, si l'absence est justifiée. A ces professionnels, il faut mentionner les élèves, à l'égard de qui tout un dispositif règlementaire a été institué pour canaliser leurs comportements. Et enfin les parents qui certes sont extérieur, mais présents dans le système par le biais de leurs enfants.

Il ressort des informations que la gestion des absences scolaire est centrée sur le retrait de points et le zéro en cas d'absence injustifiée. Dans cette gestion, ce sont les éducateurs qui sont les premiers saisis par les enseignants. Les éducateurs font, à leur niveau, le point des absences de la journée et acheminent les résultats à leurs supérieurs hiérarchiques (les inspecteurs d'éducation et d'orientation). Ceux-ci font l'état des absences et procèdent à des ponctions s'il y a lieu sur la note de conduite en fonction du nombre d'absence de l'élève. Cette tâche se fait pendant le pré-conseil des classes vers la fin du trimestre. Les censeurs, dans cette gestion, ont pour tâche de délivrer le billet d'annulation du zéro si l'absence est justifiée.

### III.2. Regard pluriel à caractère négatif sur le cadre normatif

Les cinq catégories sociales concernées par le phénomène savent qu'il existe un dispositif régulateur, mais à des niveaux variables. Ceux qui connaissent les composantes du dispositif sont les éducateurs, les inspecteurs d'éducation et d'orientation, les censeurs et à des niveaux variable les enseignants, qui pour la plupart statuent plus sur le retrait de points et le zéro à une évaluation manquée sans justificatif. Les élèves, par contre, savent qu'il existe un règlement intérieur, mais ne sont pas tous du même avis sur certaines dispositions. Par exemple, les ponctions sur la note de conduite et le zéro en cas d'absence lors d'une évaluation. Comme argument, ils évoquent tous des problèmes de famille, d'argent, de maladie et surtout l'éloignement du lieu de résidence de l'établissement. Ceux qui n'ont pas assez d'information sur le dispositif réglementaire sont les assistants sociaux et les agents de santé. Les propos tels que « *je ne suis pas à jour sur le dispositif réglementaire sur l'absentéisme* » ou « *s'il y a des règles, nous ont n'est pas informé* » montre le niveau de connaissance variable sur le dispositif réglementaire adopté au collège moderne de Cocody.

Au sujet du respect des règles instituées, les avis sont également variables. Si les agents de l'administration défendent leur gestion en estimant que les règles sont respectées, les enseignants et les élèves par contre disent le contraire. Avec les élèves, il ressort que les règles ne sont pas toujours respectées, bien qu'elles existent. Si certains élèves les respectent, d'autres le font plus ou moins. Par exemple, on a eu des propos suivants :

*« on négocie avec les éducateurs pour annuler l'absence » ou « pas toujours respecter, malgré les justifications, les heures d'absence restent les mêmes » ou encore « on sait que trois (3) d'absence ça fait moins un (1) point, on peut négocier avec les éducateurs pour annuler ».*

Du côté des enseignants, les avis sont aussi partagés. C'est dans leur rang qu'on constate une attaque contre le règlement intérieur. Si certains affirment que les règles sont plus ou moins respectées par les élèves, d'autres par contre pensent que les règles sont insuffisantes et ne permettent pas de canaliser le comportement des élèves. Les propos suivants illustrent ces différents avis :

*« les règles existent, mais tant que les parents d'élève ne sont pas impliqués, il sera difficile de les faire respecter », « je suis d'avis que les règles soient*

*respectées », « les règles sont insuffisantes, il faut un suivi parental », « A mon avis, je pense qu'il n'y a pas de rigueur dans le suivi des élèves », « certains enseignants appliquent les règles, d'autres non. Cela fait que les élèves ne les respectent pas ».*

Sur le respect des règles, trois avis se dégagent donc. Il y a ceux, les moins nombreux, qui estiment que les règles sont respectées, d'autres, les plus nombreux qui pensent le contraire. Dans leur rang, il y a ceux qui pensent que les règles ne sont pas respectées dans leur intégralité du fait que certains enseignants l'appliquent et d'autres non. Il y a certains enseignants qui estiment que les règles ne sont pas du tout respectées.

La plupart des parents d'élève savent l'existence de sanctions punitives, plus précisément les ponctions sur la note de conduite et le zéro en cas d'absence à une évaluation en classe. Sur ces questions, nous présentons quelques propos de parents qui s'interrogent sur le bien fondé de ces dispositions :

*« La gestion centrée sur le retrait de points est à revoir ou vouée à l'échec »,  
« le retrait de point n'est pas forcément une solution efficace, surtout pour un élève qui se dit "cabri mort". Il pourra entraîner d'autres élèves dans sa bêtise. Pour nous parents, il est indispensable que l'enfant qui s'absente pour une raison ou une autre, se mette à jour de ses leçons et devoir, que ses parents soient informés »  
« L'administration doit penser à d'autres recours qu'aux ponctions sur les notes des élèves, cela n'arrange rien ».*

Si des parents d'élève sont contre cette pratique, les concernés, c'est-à-dire les élèves sont, dans la plupart pour l'existence des règles à condition qu'elles s'appliquent dans la transparence. C'est dans le rang des enseignants qu'on observe des avis divergents sur les mesures punitives. Il y a certains qui sont d'accord sur le retrait de point sur la note de conduite et d'autre non. Pour ces derniers, on ne peut pas faire de ponction sur la note de conduite d'un élève qui ne vient pas au cours, qu'on ne voit pas. Ces propos traduisent les avis sur les sanctions punitives :

*« non, on n'a pas le droit de retrancher des notes sur la conduite d'un élève, mais une absence non justifiée pendant une évaluation de classe mérite un zéro ».  
« Je ne retranche pas et ne donne pas de zéro dans ma matière à un élève qui est absent pendant une évaluation », « ce n'est pas pédagogique »,  
« l'élève fait son évaluation le jour de son retour »,  
« bonne mesure au niveau de la note de conduite, mais pas sur la note d'évaluation »,  
« en cas d'absence, je lui fait composer sur l'évaluation ».*

Nombreux sont les enseignants qui ne sont pas d'accord sur l'attribution de zéro à un élève absent lors d'une évaluation. S'ils sont d'accord sur les sanctions relatives aux retraits de points sur la note de conduite, les avis sont partagés sur le zéro pour l'élève qui s'absente d'une évaluation non justifiée. Parmi les enseignants, certains estiment qu'au lieu de sanctionner un élève par la note de conduite ou lui donner un zéro comme note, parce qu'il n'a pas d'élément justificatif de son absence, il faut

chercher à entrer en contact avec l'élève pour connaître les raisons de son absence et chercher les solutions.

La question du suivi individualisé est une réalité lorsqu'on fait référence aux dires de certains éducateurs :

*« On procède d'abord par écoute de l'élève ensuite, les conseils, s'il persiste on convoque les parents. Et si on se rend compte que c'est un cas critique c'est-à-dire un cas social, on le confie directement aux assistants sociaux qui s'en charge ».*

Par contre, à écouter d'autres éducateurs, le suivi individualisé semble théorique. Ces propos en disent long :

*« Le suivi individualisé en principe permet de suivre particulièrement l'élève en informant ses parents, en lui donnant des conseils en collaboration avec les professeurs pour vérifier sa présence en classe etc. Puis il faut faire l'évaluation des actes posés autour de cet élève en vue de réaliser s'il a pris conscience et s'il fréquente régulièrement. Il s'agit surtout de discerner les problèmes sociaux qui entraîne l'absentéisme ».*

Si les éducateurs semblent partager sur le sujet, avec les élèves ce sont des propos du genre :

*« Je ne pense pas qu'il existe un suivi individualisé d'élève à l'école ici »,  
« il y a des convocations des parents », « oui parfois », « non je ne pense pas »,  
« à ma connaissance non », « je n'ai jamais vu », etc.*

Pour la majorité des élèves il n'existe pas de suivi réel d'élève dans le collège. Lorsqu'on se tourne vers les assistants sociaux, d'autres informations apparaissent. On a entendu par exemple :

*« Il faut un suivi individualisé et éviter de toujours globaliser mais plutôt traiter au cas par cas »,  
« il faut donner les moyens aux acteurs sur le terrain pour bien gérer les cas difficiles »,  
« les parents doivent être en contact avec les professeurs, les éducateurs et nous pour mieux suivre les élèves en cas de problème grave, ce qui n'est pas le ça ».*

Ces positions variables sur le suivi individualisé situent davantage sur l'application des dispositions pour lutter efficacement contre les absences scolaires.

A la question comment se fait cette implication dans la gestion du phénomène de l'absentéisme, les différents acteurs mettent en relief les rôles qu'ils ont dans le fonctionnement du collège. Si les éducateurs, inspecteurs d'éducation, senseurs et enseignants estiment être impliqués dans la gestion du phénomène, ce n'est pas le cas pour les assistants sociaux et surtout pour les parents d'élèves. Avec les assistants, on a entendu dire :

*« Oui, on peut le dire en tant que assistante sociale »  
« oui souvent »*

Ceux des acteurs qui se sentent à l'écart de cette gestion sont les parents d'élève. Ces derniers souhaitent être impliqués au plus haut niveau, vu qu'ils sont les premiers responsables dans l'éducation de leurs enfants. Voici quelques uns de leurs propos :

*« Il faut que les parents concernés soient en contact avec les autorités du collège pour être sur que les enfants sont à l'école »,*  
*« l'implication des parents dans la gestion des absences est importante parce qu'ils sont les premiers responsables du comportement de leurs enfants ».*

Les propos de la plupart des parents d'élève vont dans le même sens. Le constat qu'on fait sur cette question est que les enseignants, les assistants sociaux et les parents d'élève sont les catégories sociales qui ont le plus critiqué la gestion et le niveau d'implication de chaque acteur. Ainsi, suggèrent-ils qu'il faille insister sur la sensibilisation des élèves, l'organisation des journées porte ouverte sur le bien fondé de l'école, la création et l'orientation des élèves dans les écoles de proximité, la création de cellules sociales pour aider les élèves issus de famille modeste, la mise à contribution des TIC (Technologie d'Information et de Communication) de telle sorte que lorsqu'un élève n'est pas en classe, ses parents soient automatiquement informés et surtout l'implication des parents d'élève dans le suivi scolaire de leur enfant.

### **III.3. De la légitimité du modèle de gestion des absences scolaires**

Bien que les enseignants soient impliqués dans la lutte contre l'absentéisme à travers les appels qu'ils font en début de chaque cours, il y a tout de même des avis contraires sur la gestion et le contrôle de l'absentéisme. Certains enseignants estiment que la gestion des absences scolaires est acceptable, pour d'autres (la majorité), elle est négative, donc à revoir. Ces avis se traduisent à travers les propos suivants :

*« C'est un peu léger, les sanctions ne sont pas proportionnelles aux heures d'absence. Il y a une incapacité dans ce domaine »,*  
*« les éducateurs en charge de la gestion ne sanctionnent pas les élèves qui font du bruit, qui déambulent dans la cour de l'école en plein cours »,*  
*« pas assez de rigueur dans la gestion »,*  
*« c'est acceptable, mais il y a des insuffisances »,*  
*« ils font leurs travail, ils sont efficace dans le domaine »,*  
*« gestion à peu près, il faut montrer la rigueur aux élèves », etc.*

Ces propos en disent long sur les capacités dont dispose l'équipe chargée de mener la lutte dans le but de réduire les taux d'absentéisme constatés dans les différents cycles scolaires. Les regards sont partagés sur cette question. Certains affirment en toute quiétude que les éducateurs, les inspecteurs d'éducation et les senseurs sont capables de gérer. Pour d'autres, ils ne sont pas capables, il y a un laissez faire, une légèreté. Les sanctions pour eux sont à titre dissuasives. Le manque de rigueur affecte le but visé. Ceux qui estiment ces pensées sont les plus nombreux.

Selon le personnel social et de santé, la gestion des absences comporte des insuffisances, si bien qu'il faut revoir les règles dans le but de causer moins de tort aux élèves.

*« il y a beaucoup d'insuffisance dans la gestion du fait des moyen limités de l'administration »*,

*« il y a beaucoup à faire au niveau de la gestion car souvent au conseil de classe, certains enseignants se plaignent que tel élève ou tel autre ne devait avoir telle note en conduite »*

*« les parents ne sont pas interpellés sur les conduites de leurs enfants »*,

*« je pense que cette gestion est à revoir parce qu'il ne faut pas sanctionner sans comprendre la cause »*.

Bien que partie prenante dans la lutte contre les absences, il ressort des informations que cette catégorie socio-professionnelle n'adhère pas à la manière de gérer le phénomène ainsi que le soulignent les propos ci-dessus.

Quant aux parents interrogés sur les capacités des agents en charge de la lutte contre l'absentéisme, ils pensent pour la plupart que les éducateurs et inspecteurs d'éducation peuvent gérer le problème à condition qu'il y ait une certaine rigueur et une bonne organisation. Sur la question leurs avis sont les suivants :

*« les attributs des éducateurs sont adaptés, il faut y associer la rigueur et une bonne organisation »*,

*« je crois qu'ils ont les capacités pour gérer ce phénomène, seulement, il faut instaurer la rigueur à chaque entrée et sortie de l'élève »*,

*« les éducateurs et les inspecteurs d'éducation doivent faire en sorte, s'ils veulent vraiment combattre le phénomène qu'il ait une implication véritable de tous les acteurs concernés »*.

Pour d'autres, les attributs dont disposent ces agents ne sont pas adaptés. Des élèves peuvent se trouver dans des problèmes d'ordre psychologique qui dépassent leurs compétences :

*« Les éducateurs et inspecteurs d'éducation ne sont pas aptes à gérer ce phénomène car il faut qu'ils aient de bonnes connaissances de la psychologie de l'enfant or ce n'est pas toujours le cas »* ;

*« les administrateurs de l'établissement doivent être à mesure de passer très souvent dans les salles de classe afin de sensibiliser les élèves sur le phénomène »* ;

*« les éducateurs et inspecteurs d'éducation doivent être les yeux et les oreilles des élèves et parents d'élève »* ;

*« les menaces de radiation, l'adoption d'un faux méchant vis-à-vis des élèves ne résout rien »*.

En ce qui concerne la perception des élèves, sur la totalité de ceux qui ont été interrogés, plus de la moitié estime négatif la gestion des absences dans leur collège. Il ressort des informations que ce n'est pas toujours l'enseignant qui fait l'appel. Cette tâche est parfois laissée aux soins du chef de classe qui manipule les absences. Les élèves n'ont pas de mots à dire, même leurs besoins ne sont pas à l'ordre du jour. Les propos qui suivent illustrent la situation :

*« Ils ont les capacités de gérer, mais gèrent pas bien », « on nous oublie dans cette gestion, nos besoins ne sont pas considérés » ;  
« la gestion est passable », « pas toujours vigilant, oublie de faire l'appel »,  
« pas bien contrôler », « souvent, manque de vigilance du chef de classe, pas tout le temps qu'il y a appel », « cela dépend du professeur », « pas de vigilance de la part du chef de classe, manipulation sur les absences », « il ne tient compte de nous », etc.*

Ces propos mettent en relief, l'implication de certains chefs de classe dans la gestion des absences, certains enseignants l'autorisent. Cette nouveauté dans la gestion des absences est mise en relief par certains élèves qui dénoncent, le manque de vigilance et un laisser-faire de la part de certains enseignants. Il a aussi la question des besoins des élèves qui ne sont pas pris en compte.

## IV. Discussion

L'objectif de cette recherche était de pencher sur la légitimité du cadre normatif institué et voir s'il permettait de lutter efficacement contre les absences scolaires. Les résultats auxquels nous sommes parvenus se présentent en quatre points. Premièrement, il existe un cadre normatif centré sur la comptabilité administrative des absences et le retrait de points en cas d'absence non justifiée. Deuxièmement, les agents en charge de la gestion sont essentiellement les éducateurs appuyés, de façon variable, par les senseurs et les enseignants. Les assistants sociaux, le personnel de santé, les parents d'élève et les élèves sont moins intégrés dans la gestion. Troisièmement enfin, il y a des divergences sur le mode de gestion. Ceux qui n'adhèrent pas aux règles instituées et la façon dont la gestion se fait sont plus nombreux. En dehors des éducateurs et les senseurs, les acteurs qui se sentent moins impliqués dans la gestion sont les enseignants, les assistants sociaux, les agents de santé, les parents d'élèves et les élèves. Ces résultats mettent en relief un mode de gestion centré sur la comptabilité administrative des absences où on observe une non-adhésion de la plupart des acteurs concernés par le phénomène. Ces comportements traduisent un manque de respect et d'obligation à l'égard du modèle de gestion établi. C'est l'ordre normatif institué pour lutter contre les absences qui est en cause dans la gestion des absences scolaires au collège moderne de Cocody. Ce problème traduit, de façon générale, les insuffisances du modèle de gestion de l'absentéisme dans les lycées et collèges de Côte d'Ivoire :

*« la gestion des absences n'est pas un acte banal de comptage administratif du manque d'assiduité des élèves, mais au contraire, reliée à des facteurs complexes constituant l'identité même de l'établissement, les profondeurs de sa culture institutionnelle, son ADN » (SZYLAK 2012 : 61).*

Cette façon de gérer les absences au collège moderne suggère que l'éducation, à travers les mesures punitives, n'est pas la seule réponse possible pour réduire les absences, plusieurs facteurs sont à comptabiliser par l'institution scolaire, car chaque élève en est un axe particulier et privilégié ; sa réussite scolaire et son épanouissement personnel sont deux piliers essentiels. EPSTEIN (2007) a également

mis en relief les problèmes dans la gestion des absences scolaires des élèves. En effet, il a observé que les appels de classe et les sanctions punitives devenaient pour les élèves une forme d'autorité à laquelle ces derniers n'arrivaient pas à se plier. Ces résultats traduisent le manque de légitimité du modèle de gestion des absences, faute d'une mobilisation des élèves à travers leurs projets personnels et/ou professionnels.

Au collège moderne, le niveau de connaissances variables sur les règles normatives laisse apparaître le désintérêt de certains acteurs clefs dans la lutte contre l'absentéisme. C'est le cas, en particulier, des parents d'élève, des assistants sociaux, des agents de santé et certains enseignants qui ne font pas l'appel en début de cours ou qui laissent cette tâche au chef de classe. Il a même été observé que certains acteurs ne s'intéressaient pas au contenu du dispositif réglementaire. ANTONMATTEI et FOUQUET (2011) ont observé cette réalité en France. Leurs résultats ont d'ailleurs amené une recommandation à l'ensemble de la hiérarchie du ministère de l'Éducation nationale à « faire connaître aux enseignants et à l'ensemble des personnels les dispositifs de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires, en insistant sur l'utilité et la nécessité du partenariat » (2011 : 19).

Le cadre normatif institué a par ailleurs révélé la non-implication des parents. Ces constats se rapprochent de ceux observés par HUMANN et SERVANE (dans le cas des lycées et collèges français) où la majorité des parents à Paris et région parisienne exprimaient « *l'importance de prendre le temps d'écouter le jeune, de discuter avec lui, de réserver un temps spécifique et de créer les conditions nécessaires pour un échange fructueux* » (2010 : 13). Du fait de la gestion problématique du phénomène, les parents d'élèves ont recommandé « *une prise en charge collective du problème d'absentéisme dans la classe, en y associant parents et jeunes concernés* » (HUMANN et SERVANE 2010 : 31).

La capacité à gérer l'absentéisme scolaire suppose que les agents institutionnels aient une bonne connaissance des causes du phénomène et du comportement pluriel de l'élève. En cela, une attention doit être portée à la fois sur les causes du phénomène et la fonction du comportement d'absence (DUMAS, 2005). Pour tenir compte de ces facteurs dans la gestion du phénomène, des pistes théoriques ont été proposées pour une bonne maîtrise du phénomène et donc un cadrage normatif acceptable par les acteurs concernés. Il s'agit des modèles de CHADWICK-JONES, NICHOLSON et BROWN, JOHNS, ROSSE et MILLER. On note le modèle de la « *douleur et de l'évitement* » : dans lequel l'absence est décrite comme une fuite par rapport à des aspects négatifs du travail. L'absentéisme, dans ce modèle, est interprété comme un échappatoire, une compensation ou même une contestation vis-à-vis de conditions de travail difficiles (CHADWICK-JONES *et al.*, 1982). C'est ce qui est mis en relief dans le cas du collège moderne de Cocody. Ensuite, le modèle d'adaptation, d'ajustement et de désajustement : dans lequel l'absence est vue comme le résultat d'une socialisation organisationnelle et de processus d'adaptation aux exigences du travail (JOHNS, 1997). Il y a aussi le modèle de la décision : dans lequel l'absence est décrite comme une décision rationnelle ou un processus de choix déterminé par des buts. Il y a également le modèle d'adaptation de l'emploi de ROSSE et MILLER (1984), où l'absentéisme est une des options possibles

quand le sentiment d'insatisfaction est déclenché par un ou des facteurs liés à sa situation de travail, tels que la combinaison d'un faible contrôle perçu.

## Conclusion

Au terme de cette recherche sur la légitimité du cadre normatif dans la lutte contre l'absentéisme scolaire au collège moderne de Cocody (Côte d'Ivoire), il a été question de voir si ce cadre était accepté ou non par les acteurs concernés. Les résultats auxquels nous sommes parvenus démontrent une non-adhésion de la plupart des acteurs concernés au modèle de gestion du phénomène. En effet, il existe un cadre normatif centré sur la comptabilité administrative des absences non justifiée. Les éducateurs sont les acteurs principaux en charge de la gestion appuyés, de façon variable, des senseurs et les enseignants. Les assistants sociaux, le personnel de santé, les parents d'élève et les élèves sont moins intégrés dans la gestion. La lutte est essentiellement centrée sur la comptabilité administrative des absences où on observe une non-adhésion de la plupart des acteurs concernés. Ces comportements distants du cadre normatif dans la lutte contre les absences mettent en relief un manque de sentiment d'obligation et de respect de l'ordre institué. En état, les conséquences d'un tel comportement peuvent favoriser un maintien ou une augmentation du nombre d'absences d'élèves et même affecter la qualité et la performance de l'établissement. Si on part du postulat que la légitimité réelle d'une institution est externe et garantie par l'environnement humain (Salvador Juan), cela suppose que les activités qui émanent de cette institution sont légitimées et donc acceptées par les acteurs concernés, ce qui n'est pas le cas au collège moderne de Cocody.

## Bibliographie

- ANTONMATTEI P., FOUQUET A., 2011.** La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires. Paris, mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, 90 P
- BENOIT G., DONATIEN, M., PIERRE, P., 2000.** Vision de l'école et facteurs liés à l'absentéisme dans une population d'élèves à risque de décrochage, bulletin de psychologie scolaires et d'orientation, Vol.49 :27-45
- BERTAUX D., 1980.** L'approche biographique : sa validité, ses potentialités, *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69 : 197-225
- BOUDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., ET PASSERON J.-C., 1973.** Le métier de sociologue. Paris, Mouton. 359p
- DAYO S., 2011.** La gestion de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges : stratégies de traitement, conséquences et perspectives. Burkina Faso, Mémoire de fin de formation à la fonction de Conseiller d'Education de l'Enseignement Secondaire, Université de Koudougou
- DEPELTEAU F., 2003.** La démarche d'une recherche en science sociale. Les presses de l'Université Laval, De Boeck Université, (3<sup>ème</sup> tirage)
- DUMAS M., 2005.** De la gestion de l'absentéisme à la gestion de la santé dans une entreprise de cosmétiques. Emmanuel Abord de Chatillon et Olivier Bachelard. Management de la santé et de la sécurité au travail. Un champ de recherche à défricher. L'Harmattan : 379-393

- EPSTEIN M., 2007.** Quand l'école n'est plus obligatoire, le décrochage scolaire au présent. Communication présentée au Congrès international AREF, Strasbourg (Actualité de la Recherche en Education et en Formation).
- GUILLET A., 2010.** Sarkozy et les violences scolaires : des syndicats peu convaincus. <http://Ici.tf1.fr/France/société/>
- HUERRE P., (DIR), LEROY P., 2006,** L'Absentéisme scolaire, du normal au pathologique. Paris, Hachette Littératures, 335p.
- HUMANN P., SERVANE M., 2010.** L'absentéisme scolaire, point de vue des jeunes « absentéistes » et de leurs parents, Pôle Education-petite enfance à l'UNAF 35p.
- JOHNS G., 1997.** Contemporary research on absence from work : Correlates, causes, and consequences ». *International Review of Industrial and Organizational Psychology*, Vol. 12 :115-173
- JUAN S., 2006.** Le combat de l'Organisation et de l'Institution, *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, consulté le 26 mars 2016. URL : <http://sociologies.revues.org/582>
- LE GOFF C., 2003.** L'absentéisme en question. Mémoire professionnel de fin de formation à la fonction de Conseillère Principale d'éducation. Caen, IUFM de Basse Normandie
- LEFEVRE B., 1999.** Les familles sont aussi responsables, Paris, le Monde de l'éducation.
- LOUNNA R., 2004.** Théorie des Institutions et Applications aux Organisations, La Chaire management stratégique international Walter-J.-Somers, HEC Montréal, *Cahier de recherche* N° 04-01
- MARC DUMAS D., 2005.** De la gestion de l'absentéisme à la gestion de la santé dans une entreprise de cosmétiques. Emmanuel Abord de Chatillon et Olivier Bachelard. *Management de la santé et de la sécurité au travail. Un champ de recherche à défricher.* Paris, L'Harmattan : 379-393, Disponible sur internet au format PDF à l'adresse <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00010182>
- NICHOLSON C-J., BROWN 1982.** Absence from work and personal characteristics ». *Journal of Applied Psychology*, Vol. 62, n° 3 : 319-328.
- PIRES A., 1997.** Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, pp. 113-169. Première partie : Épistémologie et théorie. Montréal : Gaëtan Morin, Éditeur, 405P
- RAPPORT D'ETAT DU SYSTEME EDUCATIF IVOIRIEN, 2005.** Eléments d'analyse pour instruire une politique éducative nouvelle dans le contexte de l'EPT et du PRSP. Côte d'Ivoire, Banque Mondiale, 150p.
- ROSSE, MILLER, 1984.** « Relationship of absenteeism and other employee behaviours. In Goodman, Atkin *et al.* (Eds), *Absenteeism : New approaches to understanding, easuring and managing employee absence*, San Francisco: Jossey-Bass, 194-228
- SPENCER H., 1878.** *Principes de sociologie*, t.1 et t.2, Paris, Librairie Germer Baillière et Cie [première édition 1876]
- SZYLAK A., 2012.** Représentations de l'assiduité des élèves : Perceptions des facteurs d'absentéisme et des obstacles à la fréquentation scolaire régulière dans un panel de cinq lycées en région parisienne, Mémoire de Recherche. Paris, Faculté d'Education - Institut Catholique, 241p
- TOULEMONDE B., 1998.** L'absentéisme des lycéens, les rapports de l'éducation nationale. Rapport du Groupe Etablissement Vie de l'IGEN sur l'éducation. Paris, Hachette éducation, 127 p.